ROYAUME DU MAROC

MINISTERE DE L'INTERIEUR

REGION DE BENI MELLAL-KHENIFRA

PROVINCE DE FKIH BEN SALAH

COMMUNE DE FQUIH BEN SALAH

ANNEXE 4

BIENS DE LA GESTION DELEGUEE

INTRODUCTION

Les biens de la gestion déleguée sont les biens de retour et les biens de reprises tel qu'ils ont été definis dans les articles 13 et 14 de la convention n°……établie entre la commune de FQUIH BEN SALAH et la société délégataire ……pour la gestion déléguée du service public de collecte et de nettoiement sur une durée de 7 ans avec un investissement global de…… et un cout annuel de …… ;.objet de la decision du conseil communal n° ……en date du……..

A- INVENTAIRE DES BIENS DE LA GESTION DELEGUEE.

Il est établi notamment et obligatoirement, pour chaque bien et doit préciser les données suivantes: désignation, consistance, localisation géographique, renouvellement, date d'acquisition, coût d'acquisition, état technique, vétusté, valeur nette comptable, valeur de remplacement.

L'inventaire de départ est à communiquer au Délégant pour approbation. Cet inventaire des Biens de Retour et des biens de reprises fait l'objet d'un procès-verbal qui sera joint à la présente annexe.

Le Délégataire est tenu d'adresser au Délégant l'inventaire des biens mis à jour à chaque date anniversaire du Contrat,

La repartition et l'inventaire des dits biens se presente comme suit :

I -BIENS DE RETOUR.

Ce sont les biensdont la définition, la désignation et le régime sont définis dans l'article 13 de la convention établie entre le delegantet ledelegataire. Ils sont constitués de :

- Véhicules, engins, matériels, terrains, locaux, ouvrages, installations, équipements..);
- Logiciels ou progiciels spécialisés acquis ou développés dans le cadre de l'exercice du Contrat pour le bon fonctionnement du service délégué (y compris les fichiers et bases de données)

Tableau1 : Inventaire des biens de retour mis à la disposition du Délégataire par le Délégant pendant toute la durée du contrat

Désignation	consistance	renouvellement	Date d'acquisition	cout d'acquisition	Etat technique	Vetusté	Valeur nette comptable
véhicules, engins							
terrains, locaux							
installations, équipements							

Tableau 2 : Inventairedes Biens de Retour constitués par le Délégataire

Désignation	consistance	renouvellement	Date d'acquisition	cout d'acquisition	Etat technique	Vetusté	Valeur nette comptable
véhicules, engins							
terrains, locaux							
installations, équipements							

Lesdits biens font l'objet d'inventaire contradictoire entre les parties annuellement.

Le cas de constat de non-conformité des lieux par rapport aux engagements contractuels peut faire l'objet de travaux facturés au délégataire ou déduits de la caution de garantie.

II-**BIENS DE REPRISE**

Ce sont les biens dont la définition, la désignation et le régime sont définis dans l'article 14 de la convention n° …… établie entre le delegant et le delegataire.

Ces biens acquis ou constitués par le Délégataire à l'effet exclusif de l'exploitation du service délégué ***autres que les biens de retour mentionnés ci-dessus,*** sont notamment les mobiliers de bureaux, les outillages, les stocks et le matériel informatique.

Tableau 3 : Inventaire des Biens de Reprise

Désignation	consistance	renouvellement	Date d'acquisition	cout d'acquisition	Etat technique	Vetusté	Valeur nette comptable	Valeur de remplacement
Mobilier de bureau								
outillages								
installations, équipements								
Les stocks et le matériel informatique.								

L'inventaire des biens de retour et des biens de reprise est à établir entre les parties dans un délai d'un (1) mois à compter de la date de mise en vigueur du Contrat ; conformement aux dispostions de la convention étabie entre les parties.

La mise à jour de cet inventaire est à établir annuellement. A chaque fin d'année, les parties établissent un inventaire contradictoire des biens de la gestion déléguée assorti d'un PV soumis à la signature du Président de la commune de FQUIH BEN SALAH